



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 19 décembre 2013

Aéroports de Paris signe avec le Ministère délégué à la Ville, la Convention d'application de la Charte "Entreprises et Quartiers".

Aéroports de Paris vient de signer la Convention d'application de la Charte "Entreprises et Quartiers, pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers populaires et agir pour le développement économique.

Elle précise les engagements concrets et opérationnels pris par l'entreprise pour aider les quartiers prioritaires riverains des aéroports parisiens.

Aéroports de Paris prend, au travers de cette convention, 13 engagements en faveur de la formation et de l'emploi afin d'accompagner le développement économique et social des quartiers populaires. Ces engagements consistent notamment dans des actions spécifiques vers les demandeurs d'emploi leur permettant de découvrir les métiers aéroportuaires grâce à des forums d'information ou des sessions « découverte professionnelle ». Les demandeurs d'emploi auront également accès à des offres d'emplois et de formations.

Les scolaires, quant à eux, auront la possibilité de participer à des visites guidées des plateformes aéroportuaires.

Ces engagements s'adressent à un large public : demandeurs d'emploi, jeunes, étudiants, handicapés, populations riveraines des aéroports et grand public.

"Pour Aéroports de Paris, l'appui au développement économique, à la création d'entreprises et aux initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion, constitue une priorité depuis de nombreuses années. Une attention toute particulière est portée aux communes riveraines de nos aéroports", précise Augustin de Romanet, Président-directeur général d'Aéroports de Paris.

Aéroports de Paris avait signé en juin dernier la Charte "Entreprises et Quartiers" axée sur l'aide au développement économique, à la création d'entreprises et aux initiatives en faveur de l'emploi pour les quartiers prioritaires.

Aéroports de Paris a remporté en avril 2013 le **trophée Défis RSE 2012** pour ses initiatives en faveur de l'emploi. Ce prix récompense l'entreprise pour son programme "Planèt'AIRport" qui favorise l'emploi des riverains des aéroports parisiens en proposant des dispositifs d'insertion, de formation professionnelle, de mobilité et d'aide au logement. Animé et soutenu par Aéroports de Paris, le programme "Planèt'AIRport" a bénéficié en 2012 à près de 2 500 riverains.

Contact presse : Elise Hermant + 33 1 43 35 70 70 - Relations Investisseurs : Vincent Bouchery + 33 1 43 35 70 58 – invest@adp.fr

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2012, Aéroports de Paris a accueilli près de 89 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier, et 40 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2012, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 640 millions d'euros et le résultat net à 341 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris. www.aeroportsdeparis.fr